

PROCES VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 AOUT 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt et un août à dix-huit heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu-Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

Etaient présents : Noël Dominique LIVRELLI, Pierre François BELLINI, Félix BRUSCHI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Madeleine GUGLIELMI, Thérèse MALU, Paul MAZZACAMI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI.

Etaient absents : François CHIARASINI, Corinne DIANI, Ange-Marie GAMBARELLI, Jean-Luc GIOCANTI, Achille MARTINETTI, Catherine MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Gabrielle FOLACCI, Pierre POLI.

Absents représentés : Jean-Baptiste GIFFON (ND LIVRELLI)

L'assemblée désigne **Madeleine GUGLIELMI** en qualité de secrétaire de séance.

Il est assisté par le fonctionnaire : Pierre CASANOVA

Le président de séance rappelle donc que le conseil communautaire est appelé à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 JUILLET 2025

- 1- RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER AU SEIN DE LA REGIE DE GESTION DE LA STATION DE SKI D'ESE POUR LA SAISON 2025-2026.
- 2- MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PPRE PRUNELLI 5^{ème} ANNEE.
- 3- DECISION MODIFICATIVE 1/2025 – BUDGET ANNEXE SPIC U PIANU D'ESE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 24 JUILLET 2025

Le Président de séance donne lecture du procès-verbal de séance et demande aux conseillers de faire connaître leurs éventuels souhaits de modification ou correction. Personne ne demandant la parole, il met le PV au vote pour approbation. Le PV est adopté en l'état à l'unanimité.

DELIBERATION N°2025-089

RECRUTEMENT DE PERSONNEL SAISONNIER AU SEIN DE LA REGIE DE GESTION DE LA STATION DE SKI D'ESE POUR LA SAISON 2025-2026.

Le Président expose aux membres du conseil communautaire :

Vu le Code général des collectivités Territoriales ;

Vu le Code du travail et notamment les articles L.122-1-1 permettant le recrutement en CDD pour des besoins temporaires et L.1242-1 fixant les conditions de recours au CDD ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2001-184 du 23 février 2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2023-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023, confiant à la Communauté de communes Celavu-Prunelli la compétence de gestion et exploitation de la station de ski d'Ese ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DCC 2023-101 en date du 30 novembre 2023 portant création d'une régie dotée de la seule autonomie financière en vue de la gestion de la station d'Ese et adoption de ses statuts ;

Vu la convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables.

Le Conseil Communautaire, examine la question de la création de postes au sein du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) de gestion de la station d'Ese et décide de procéder au recrutement en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de droit privé, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ainsi que conformément à convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables.

Considérant la nécessité de constituer les effectifs au sein du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) de gestion de la station de ski d'Ese pour la saison 2025- 2026, afin de répondre à l'accroissement d'activité et de garantir la qualité des prestations fournies aux usagers ;

Considérant la nature temporaire des besoins liés à l'activité de ski et à la période d'affluence saisonnière, ainsi qu'aux opérations d'entretien et maintenance à prévoir ;

Considérant l'obligation de recruter en Contrat à Durée Déterminée (CDD) de droit privé conformément à l'article L. 122-1-1 du Code du travail ;

Considérant que les emplois créés seront soumis à la convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables en raison de la spécificité des missions exercées au sein du SPIC.

Oùï l'exposé de Monsieur Noel Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

1. Décide la création de 10 postes au sein du Service Public Industriel et Commercial (SPIC) de gestion de la station d'Ese, selon le tableau ci-dessous :

Intitulé du poste	Nombre de postes	Nature du CDD	Durée du CDD	Période d'essai	Rémunération
Pisteur secouriste polyvalent (Ski alpin)	1	Droit privé	Durée de la saison : a) La date présumée de mise en exploitation de la station est fixée au lundi 13 décembre 2025. b) En cas d'absence de neige la date maximale d'embauche est fixée au 20 janvier 2026. c) La date de fin de contrat est fixée le 2 mars 2026.	7 jours	Basée sur la grille des salaires minimaux professionnels garantis figurants dans la convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables, complétée par les indemnités éventuelles
Conducteur de remontées mécaniques polyvalent	3				
Caissier hôte d'accueil polyvalent	1				
Conducteur d'engin de damage polyvalent	1				
Hôte de vente location d'équipements neige	2				
Responsable d'exploitation polyvalent – régisseur.	1				
Conducteur de remontées mécaniques polyvalent	1				

2. Autorise le Président à engager les procédures de recrutement nécessaires conformément à la réglementation en vigueur.
3. Autorise le Président à engager les procédures de recrutement nécessaires conformément à la réglementation en vigueur, en cas de nécessité de remplacement temporaire d'un personnel saisonnier.
4. Autorise le Président à engager les procédures de recrutement nécessaires de personnel dit auxiliaire, conformément à la réglementation en vigueur, en renfort, en raison de circonstances spéciales (par exemple : fêtes, périodes de congé, etc.).

5. Précise que les emplois créés au sein du SPIC seront soumis à la convention collective nationale des remontées mécaniques et domaines skiables.
6. Autorise le Président à payer les congés qui n'auraient pas pu être pris en raison des nécessités de service.
7. Charge le Président de mettre en œuvre les dispositions de la présente délibération.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté.

➤ *N° de délibération correspondante : DCC2025-089*

DELIBERATION N°2025-090

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU PPRE PRUNELLI 5ème ANNEE.

Le Président de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli expose aux membres du conseil communautaire :

Vu l'article L5214-16 du Code général des collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2023-08-11-00001 du 11/08/2023 portant modification des statuts de la communauté de communes, modifié par l'arrêté préfectoral n°2A-2023-09-06-00002 du 06/09/2023;

Vu l'arrêté préfectoral n°2A-2021-03-22-00001 du 22 mars 2021 portant déclaration d'intérêt général des travaux du plan pluriannuel de restauration et d'entretien du Prunelli ;

Vu la délibération n°DCC2025-041 du 13 mai 2025 sollicitant le financement des travaux du PPRE Prunelli pour la 5^{ème} année.

Considérant l'évolution des conditions d'aide sur les travaux relatifs à la ripisylve dans le cadre du 12^{ème} programme de l'Agence de l'Eau ;

Considérant la nécessité d'intégrer le montant des achats des plants d'aulnes glutineux au plan de financement initial pour un montant de 845€ supplémentaire ;

Ouï l'exposé de Monsieur Noel Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

AUTORISE le Président à effectuer les demandes de financements auprès des partenaires ;
APPROUVE le nouveau plan de financement ci-dessous :

	Montant
Montant HT opération	160 905.00€
Subvention Agence de l'Eau (50 %)	80 452.50 €
Subvention Collectivité de Corse – Comité de Massif (30 %)	48 271.50 €
Total aides publiques	128 724.00 €
Part contributive CCCP et CCPOT sur montant HT	32 181.00 €
TVA	16 090.50 €
Part contributive totale	48 271.00 €

Pour : 15
Contre : 0

Abstention : 0
Adopté.

➤ N° de délibération correspondante : DCC2025-090

DELIBERATION N°2025-091

DECISION MODIFICATIVE 1/2025 – BUDGET ANNEXE SPIC U PIANU D'ESE.

Le Président informe le conseil communautaire que dans la perspective de la réouverture au public des installations de la station de ski d'Ese, il est envisagé de réaliser quelques travaux d'investissement divers imprévus au BP 2025. Il propose donc de procéder par DM à la création d'une nouvelle opération (2503) de travaux divers sur les bâtiments à hauteur de 20 000 € TTC.

Cette dépense sera financée par la réduction de certains postes de fonctionnement.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2025

Où l'exposé de Monsieur Noel Dominique LIVRELLI, Président, et après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou représentés

-décide de procéder au vote de CS suivants, sur le budget de l'exercice 2025

COMPTE DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
011 / 604	Achats d'études, prestations de services, équipement		8 000,00
023 / 023	Virement à la section d'investissement	20 000,00	
011 / 6132	Locations immobilières		12 000,00
21 / 2131 / 2503	Bâtiments	20 000,00	
Total		40 000,00	20 000,00

COMPTE RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation	20 000,00	
Total		20 000,00	0,00

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0
Adopté.

➤ N° de délibération correspondante : DCC2025-091

QUESTIONS DIVERSES

Pierre François BELLINI a été contacté par Antoine Galloni D'Isitria qui travaille au recensement des morts lors des deux guerres mondiales en Corse. Il va solliciter un financement. Il sera invité lors d'un prochain conseil afin de présenter son projet.

La Fédération de Chasse sollicite 1 financement de 300euros par borne pour la collecte et le traitement des cartouches de chasse. Le conseil est d'accord sur le principe.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personnes ne demandant la parole, le Président clos la séance à 19h25

Le Président,
Noël Dominique LIVRELLI

Le/La Secrétaire de Séance
Madeleine GUGLIELMI